RESPONCE FAICTE PAR VN Religieux des Feullars, à la lettre que son pere luy auoit escrit, pour le retirer de Religion.

M. D. LXXXVIII.

Case
F
39
.326
1588 ret

THE NEWBERRY
LIBRARY

54-2356

RESPONCE FAICTE par vn Religieux des Feullars, à la lettre que son pere luy auoit escrit pour le retirer de Religion.

MONSIEVR, ie ne puis nyer que lisant la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, pour me retirer du lieu où ces iours cy Dieu m'a appellé, ie n'aye senty de merueilleuses trauerses en mon esprit, non pour m'auoir representé l'austerité de vie que ie me suis proposé de suiure: car i'estime que les tribulations que l'on souffre en ce mon- Rom. 8.

de, ne ſont condignes à la gloire auenir qui nous doit eſtre reuelée, ainſi que S. Paul nous a apris. Mais ie confeſſe que voſtre lettre m'a viuement touché en la conſciẽce, lors que vous m'auez ſommé ou pluſtoſt adiuré de ne vous denier le ſeruice que ie reconnois vous deuoir, pour ce que le droit de pieté que l'on remarque meſmes en la Sygoingne, ainſi que dit S. Hyeroſme. Pour rendre la pareille a ſa mere, & la nourrir en ſa vieilleſſe: & tant recommãdée de Dieu, que c'eſt le premier & vnique des dix Cõmandemens de Dieu, qui promet recompenſe à ceux qui honorent leurs pere & mere, comme S. Paul nous teſmoigne. Et qui veut prendre pretexte de ne ſecourir ſes parens, en

Eph 6.

leurs neceſſitez, ſoubs vmbre d'auoir voué ſon bien au ſeruice de Dieu eſt condamné comme meſchant & hypocrite. Auſſi ceſte Math. 15
ſeule cõſideration m'a donné vn remors de conſcience non petit, ayant experimenté, combien de voſtre grace vous m'auez aymé tendrement, & le ſoing qu'auez pris de me faire inſtituer és bons liures & aux bõnes mœurs. Toutes-fois ſi vous me permettez de vous dire les bonnes & iuſtes raiſons, qui m'ont m'eu où pluſtoſt forcé à quiter ce monde pour me voüer du tout au ſeruice de Dieu i'eſpere vous rendre aucunement content. Vous ſuppliant croire que ce n'eſt point pour m'excuſer de vous faire le ſeruice que naturellemẽt ie vous ſuis tenu ren-

dre, d'autant que Dieu vous a dõné des moyens grans pour vous paſſer de mon ſecours. Ie vous diray doncques qu'ayant conuerſé parmy les gens de ce monde, i'ay cognu qu'il n'y auoit rien plus contraire au ſeruice de Dieu, & au ſalut de noz ames, que d'eſtre en ce mõde, & que tout ce qui eſt
.c.2. en ce monde (dit S. Iean) où eſt cõcupiſcence de la chair, où concupiſcence des yeux, où orgueil.
. c. S. Iacques dit, Hommes adulteres ne ſçauez vo⁹ pas que l'amitié de ce monde eſt ennemie de Dieu, quiconques veut aymer ce monde, il eſt ennemy de Dieu. N'ay-
)an. 2 mez point ce monde, n'y tout ce qui eſt au monde, Si quelqu'vn ayme ce monde, il ne peut auoir
1. I. la charité de Dieu, Le monde ne

cognoiſt point Dieu, ce dit S. Ieã. Ioan. 17
Noſtre Seigneur dit, qu'il ne prie
point ſon pere pour le monde
que ſon Royaume n'eſt point de
ce monde: Au contraire nom-
mãt le Diable, il l'appelle le prin-
ce de ce monde. Si donc il ny a Ioan. 12.
rien ſi immunde que le monde, ſi
contraire a Dieu, & que ie l'aye
abandonné pour mieux ſeruir
Dieu, ayant eſté dit par la bouche
de noſtre Seigneur, que le mon- Ioan. 14
de ne peut receuoir l'eſprit de ve-
rité, & qui a dit que qui ne laiſſe
ſon pere, ſa mere, ſon fils, ſes biens
pour l'amour de Dieu, il ne peut Math.
eſtre ſauué. Si qu'elqu'vn vient a 10.
moy & ne hait ſon pere, ſa mere, Lucæ.
ſa femme, enfans & freres, meſ- 14.
mes ſon ame propre, il ne peut e-
ſtre mõ diſciple. Et ſi l'vn de vous

ne renonce à tout ce qu'il poſſede
Marci.8 il ne peut eſtre des miens. Si quelqu'vn me veut ſuiure, qu'il porte ſa croix renonce a ſoy-meſmes, &
Math. 19. me ſuiue. Si qu'elqu'vn veut eſtre parfait, qu'il vende tout ce qu'il a le donne aux pauures, & me ſuiue. Voyla la leçon que nous eſtudions, nõ pas pour la ſçauoir ſeulement : mais pour la pratiquer, & ſi ceux la ſont heureux, nõ pas qui entendent la parole de Dieu: mais qu'il la gardent & conſeruent. Que d'ailleurs nous experimentons à tout moment, combien noſtre vie eſt briefue en ce monde, qui nous eſt dõnee pour acquerir la gloire eternelle. Et partant que ce ſeroit conſcience d'employer ce peu de tẽps a choſe periſſable : certainemẽt ie croy

que

que ſi i'ay fait faute elle eſt excuſable. Vray eſt, que ſi i'euſſe peu en vous faiſant ſeruice eſtre exempt des tourbillons & tempeſtes de la mer de ce monde, volontiers ie vous euſſe tenu bonne compagnie. Mais ſi i'ay faict faute en vous laiſſant, vous en eſtes peut eſtre la cauſe qui m'auez tant recommandé la deuotion, la lecture des bons liures, me remettant touſiours deuant les yeux, vn dit de Pius, Comte de la mirande. La Philoſophie cherche la verité, la Theologie la trouuée, mais la deuotion la poſſede, voulant par la dire que c'eſt peude choſe de cher cher & de trouuer la verité, ſi on ne l'effectue par deuotion. Or ce qui me feit prendre ce party, fuſt que me voyant en age de me ren-

ger à quelque eſtat de viure vous m'auez propoſé tant l'eſtat d'Egliſe, me promettant de me faire pourueoir de bons Benefices, ſi telle eſtoit mon inclination, où bien d'vn eſtat de iudicature, où encores me donner moyẽ de ſuiure les armes, & m'aduancer pres la perſonne du Roy, ou ſi cela ne me plaiſoit me pouſſer à l'Eſtat des finances, & m'allier par mariage en vne des meilleures famil les de ceſte ville, cõme Dieu vous en a baillé les moyens, & me dites que i'euſſe à y bien & meurement penſer. Surquoy ie me ſuis recommandé à Dieu, ſans lequel vous m'auez conſeillé ne faire & n'entreprendre rien, & en ay cõmuniqué a pluſieurs de mes bõs amis, meſmes à ceux de noſtre re-

ligion qui ſçauent que c'eſt du monde, les vns ayans eſté nourris en Court, les autres ailleurs és autres vacations, & m'eſtant informé amieuſement comme on viuoit en chacun eſtat. I'ay trouué que quelque part que ie me trouuaſſe, il n'y auoit que miſere, que peché, que d'amnation pure: i'ay trouué que ce n'eſtoit que vanité qu'illuſion & impoſture, tout ce qui ſembloit beau en apparence, (dont s'il vous plaiſt Monſieur) ie vous en feray le Diſcours, non pour meſdire ou detracter. Ainſi ie le vo⁹ proteſte: mais pour m'excuſer enuers vous, & ſeruir à ma cauſe, ie ne voudrois deſcouurir les abbus de mes ſuperieurs, n'y faire la faute que feit Cã, qui deſcouurit par la turpitude de Noé

ſon pere. C'eſt pourquoy vous en ayant parlé librement, & domeſtiquement, ie vous ſupplie que ayãt leu la preſente vous la iectiez au feu, de peur qu'aucun en ſoit ſcandaliſé, qui peut eſtre n'entendra mon intention. Ie commenceray dõc a l'eſtat Eccleſiaſtique, auquel vous mõſtrez faire pourueoir de Benefice de grand reuenu, ſi la deuotion me tient de m'y renger. Mais quand ie conſidere l'eſtat des gens d'Egliſe, tel qu'il eſt auiourd'huy, certainement il ne me prẽd aucune enuie de m'y mettre, voyant le ſcandale que les Eccleſiaſtiques dõnent a tout le monde, ie parle de la pluſpart & a mon grãd regret, & qui recherchera ceux qui tiennent les Benefices, i'eſtime que peu ſe trouue-

rõt qui y ſoient entrez par la porte, mais par la feneſtre. Ie ne parle point ſeulement de ceux qui ont acheté à beaux deniers contens leurs Benefices, ie parle de ceux qui y ſont entrez pour des recompenſes de ſeruice, pour vne recognoiſſance de parenté, pour tirer autre proffit non gratuit. Or ie treuue que la ſymonie n'eſt point ſeulement, quand il y a eu argent deſbourcé, mais quand on y eſt entré par tous moyens ſiniſtres, i'entens quand autre reſpect les a introduict que le reſpect de faire bien & deuëment ſa charge & de ſe acquiter dignement. I'ay leu vne loy qui eſt inferée au Code de Iuſtinian, d'eſcriuãt nayuement ceux qui entrẽt par la porte, c'eſt que l'on y mette ceux, nõ l. 29. de Epiſc.

qui le desirent, mais qui s'en excusent, ceux qui fuiēt & se cachēt quād ils sont recherchez que l'on force & contrainct de l'achepter disant, l'Empereur Anthonius, que celuy là est indigne du sacerdoce, qui n'y est point contraint & forcé. S. Gregoire dit, que comme il faut refuser les Benefices à ceux qui les appetēt, aussi les faut bailler à ceux qui les fuient, ce qui à esté inseré aux Canons, & Decrets. Nous lisons que l'Eglise primitiue, ceux que l'on faisoit Eueſques, estoient tirez par force hors de cauernes, où ils se cachoient de peur d'estre fais Eueſques. C'est bié le contraire maintenāt, il n'y a cheual de poſte qui n'ait les flancs eſchorchez à coups d'esperon, pour courir les Benefices. Dont vient le prouerbe que

c. in scripturis. 8. q. 1.

les cheuaux courent les Benefices & les asnes les possedẽt, l'on sçait combien il y en a qui pour faire vacquer les Benefices se sont aydez de drogues à faire vuyder l'ame du corps, comme l'on est diligent, de demander la reserue de ceux qui sont pleins de vie que la pluspart de ceux qui les tiennent ne les ont eus pour faueur qu'ils eussent, mais pour la faueur de leurs peres meres où autres parens que ceux qui en sont pourueus, ne veirent iamais leurs collateurs que la pluspart sont fiduciaires & prestant leur nom à gens mariez, à Dames de Court, comme l'on troque les Benefices comme il si fait des faucetez, que si le Roy prenoit des lots & ventes de toutes les venditions des Benefices qui se font en son Roy-

aume, il retireroit plus d'argent qu'il ne faict de son domaine, & disois a part moy. Mon pere est personnage, qui a fait de bons & signalez seruices, à des Prelats d'Eglise, à la verité il a moyẽ d'auoir des Benefices pour moy : mais à qui les donnera celuy qui me les conferera à mon pere, ou a moy, il est tout certain que c'est a mon pere non a moy, pource qu'il ne me cognoist : mais mon pere en faueur duquel il me les donnera, qui n'est la voye licite pour y paruenir, i'estime que c'est y entrer par la fenestre. Et puis quand l'on veut paruenir à ceste dignité qui nous y mene ? C'est pour viure plus a nostre ayse, bonne chere, auoir moyen de tenir bonne table, auoir suite de vallets, auoir

des

des cheuaux, nourrir des chiens, des oyſeaux, aller à la chaſſe, faire l'amour comme les Prothenotaires, deſbaucher vn meſnager. Voila la vie d'vn Prothenotaire, qui n'eſt bon, n'y au ſeruice de Dieu, car il ne ſçait que c'eſt d'vn Breuiere, ny de l'ire és ſaintes lettres d'ailleurs, il n'eſt bõ à la guerre, n'y à la Iuſtice où pollice, mais à plus ſouuent les Dectz ou Cartes au poing que les liures, mais comme peuuent ils garder leur chaſteté, viuans ſi diſſoluement, ſi delicatement, & auec tãt de delices qu'ils font? Et quand ils ont des Benefices, ils n'i reſidẽt point, mais ſe metent à la ſuitte de la cour, mangant leur reuenu en la ville de Paris, leſquels ſi viuoient en leurs benefices, peut eſtre que

les pauures du lieu s'en reſſentiroient, mais eſtans abſens tout ce qu'vn fermier peut retirer de reuenu eſt enuoyé dehors a vn qui peut eſtre ſeruira de plaiſant à vn Prīce, ou d'ũ autre meſtier moins honneſte, & puis que ie me face Prothenotaire, ie ne puis ma cõſciẽce ſauué. Noſtre Abbé la eſté autrefois, mais il eut fait tous les iours penitence, & m'a fait deteſter ceſte vie là: ſi eſtrangement que ie n'ai rien plus a cõtre cœur voire mais ſi aucũs en abuſent, il nefaut pas les ſuiure. Ie ſuis hõme & de chair cõme vn autre, ie ne me ſens point ſi fortifié de la grace de Dieu, que i'oſe me mettre à combattre corps à corps, vn mõſtre ſi puiſſant qu'eſt le monde, I'ayme mieux fuir depeur de ſuc-

comber, noſtre Seigneur nous admonuertit que celuy qui ayme le peril perira, qui touche la poix ſera coinquiné par la poix. Auſſi que ie faiſois conſcience de viure du bien de l'Egliſe, ayant moyen de me nourrir du reuenu de mó patrimoine ayant apris de S. Ieroſme, que qui peut ſ'entretenir de ſon patrimoine & ſe nourriſt du bien de l'Egliſe, qu'il nomme le bien des pauures, eſt ſacrilege & ſe damne eternellement. S. Auguſtin voulant monſtrer que les diſmes ſe deuoient payer, il dit, que qui ne les paye point, il eſt reſponſable de la mort des pauures, qui en deuroient eſtre ſubſtantez, & que les biens de l'Egliſe, ſont les biens des pauures. Voila ce que i'ay apris eſtudiant en

c.f. 16. q.1.

c. decima. 16. q.1.

c. quia iuxta eo dem.

droit Canon, où vous m'auez fait instruire & voyant quelque fois les titres des fondations de quelques abbayes, i'ay trouué que les fondateurs vsoient de ces termes, nous auons donné en aulmosne telles terres à vne telle Abbaye, affin que l'on priast pour noz ames. Ce que lisant i'ay pensé en moy-mesmes, puisque ces Prelats viuent d'aulmosne, que sont-ils pour se brauer ainsi qu'ils font? Mais encores c'est à la charge qu'ils prieront Dieu pour l'ame de leurs fondateurs dont ils s'ac-
c.18. quitent, Dieu sçait comment il est escrit au liure des Nõbres, que Dieu ordonna que l'on leueroit les dismes pour nourrir ceux qui le ministreroient en son temple. C'est donc pour seruir que le biõ

d'Egliſe leur eſt baillé, on ne pour roit pas ſouffrir vn Officier, ſoit de iuſtice, ſoit des finances, ou autres vacations iouyr des gaiges, & penſions qu'il a ſans ſeruir actuellement & en perſonne meſmes les Capitaines & gẽs de guerre qui ne font ſeruice actuel, ne ſont paierde leurs ſolde. Les gens d'Egliſe ſeulsde tous iouyſſent de leur reuenu ſans deſſeruir qui eſt vn abbus inſuportable, contre les Canons de l'Egliſe, contre les Edits & Ordonnances du Roy, fais ſur la plaincte des trois eſtas à Orleãs, & à Blois. Or nous auons veu ce Royaulme vexé & tourmenté d'hereſies depuis trente & quarãte ans en ça, auoir des troubles & des guerres, quaſi continuelles, ſuſcitees par ceux qui ſe

ſont dis eſtre de l'Egliſe reformée d'autant que la noſtre eſtoit difformée de tels abbus par les gens d'Egliſe. On à veu les calamitez &deſolations qui ſont ſuruenues à ceſte occaſion, Le Concile s'eſt tenu à Trente, & lesSynodes particuliers en chaſcune Archeueſché. Qui eſt l'hõme d'Egliſe qui ſe ſoit pour cela reformé. Ie ne m'esbahis plus, ſi Dieu permet que l'on vende le reuenu de l'Egliſe: pour-ce que l'on dit. *Quod non capit Chriſtus rapit fiſcus*: Ie croy que c'eſt vne iuſte vengeance de l'ire de Dieu. Y a-il vn ſeul de tous noz Prelats qui ait caſſé de ſon train, qui ait diminué ſa table, qui ſe ſoit reformé pour faire mẽ tir les Heretiques, qui ſe fondent ſur les abbus des Eccleſiaſtiques,

Ie ne ſçay quel iugement il peuuent attendre de Dieu, Car cõme dit S. Auguſtin, ſi Dieu doit condamner au feu eternel, ceux qui n'auront donné l'aumoſne aux pauures. Que fera il à ceux qui auront vſurpé les biens des pauures pour en abuſer, Si le mauuais riche fuſt damné non pour autre choſe que pour auoir veſcu trop delicieuſemẽt, & laiſſé mourir de faim le pauure Lazare à ſa porte, que fera il aux gens d'Egliſe, qui viue ſi opulentement? ſans faire aucune part des biens aux pauures, eux qui ne viuent que d'aumoſne faicte à l'Egliſe, pour la ſubſtantation des membres de Dieu. Quel compte rendront ils des ames qui leur ont eſté baillees en garde, quand ils n'ont pas

c.34. reſidé ſur leurs benefices? Ils ſont de ceux dont parle Ieremie, qui ſe repaiſſent, & ne repaiſsẽt point les oüailles, ce ſont les paſteurs Mercenaires, qui voyent venir les loups, C'eſt à dire: les Heretiques & ſ'en fuient. Le bon paſteur eſt celuy cedit noſtre ſeigneur, dont ſes brebis cognoiſſent la voix, & ceux cy: ce ſont des chiens muets qui ne peuuẽt i'apper de la main deſquels Dieu redemandera les ame perduë, faute de paſture ſpirituelle. Mais vous me direz mõſieur, que ſi i'auois en horreur ceſte eſpece de Prothenotaire, & q̃ ie vouluſſe eſtre Religieux, ie deuois choiſir quelque autre monaſtere ou l'auſterité de vie, ne fuſt telle qu'elle és en noſtre maiſon. Ie ne veux blaſmer toutes autres religions,

religions, mais i'eſtime que, qui veut eſtre religieux, il le doit eſtre tout a faict, parce qu'ils viuent, ils n'obſeruẽt les regles de leurs premiers peres, ils viuent trop à leur aiſe, eſtudient peu ou point, tellement qu'ils en ſont ridicules, & comme dit Eraſme, ils ont donné occaſion d'vſer d'vn prouerbe qui dit d'vn ignorant, plus inepte qu'vn Moyne). L'ordre de Cyſteaux fuſt extrait de l'Abbaye de Moleſmes, pour-ce qu'aucuns ſe trouuoient viure trop à leur aiſe comme il leur ſembloit, ſe voulurent reformer, & depuis encores c'eſt ordre eſtant enrichy de biẽs, à beaucoup diminué de la premiere deuotion. Le Pape Æneas Syluius, en la Geographie eſcrit, que du temps des Albigeois He-

retiques, on cõseilla à ceux de Ciſteaux qui alloient pour les preſcher & cõuertir, que pour mieux venir à chef de leur entrepriſe, ils deuoiẽt ſe reformer en leur vie de ſorte que on ne les peut reprẽdre faiſant des hoſterité de vie par ieunes & bõnes exẽples, ils preſchaſſent plꝰ que par leur parole. Mais q̃ trouue l'on en nous ſi eſtrange, Nous liſons que S. Iean Baptiſte viuoit au deſert de ſauterelles, ſabilloit d'vne peau de Chameau, faiſons nous choſe qu'il ne feit? & ſans rechercher les Prophetes du viel teſtamẽt, & les premiers peres de l'Egliſe qui ne viuoiẽt que de racines. Auons nous pas des Philoſophes comme Pythagoras, & ſes Diſciples, qui ne mãgeoiẽt point de choſe qui euſt eu vie? meſmes Epicurꝰ qui ne mãgeoit point

n'y chair ny poiſſõ. Si vous trouuez eſtrãge que nous ne mangiõs qu'vne fois le iour, nous liſons q̃ c'eſtoit hõte du temps d'aucuns Romains, de manger deux fois le iour. Les Spartes ſe cõtentoiẽt de manger du Naſturce pour toute viãde, les ſoldas qui sõten garniſõ dãs les villes qui ſont aſſiegés, endurent de la faĩ iuſques à toute extremité, de peur de ſe rẽdre à leur ennemi, & no⁹ craindrõs de ieuſner, pour ne tõber és mains du Diable noſtre ẽnemy. Vous trouuez eſtrange que nous marchiõs nuds pieds, & liſons q̃ Caton l'ãcie̅ ſouloit aller nuds pieds & pluſieurs grãds capitaine ne couuroiẽt iamais leur teſte. Or ceuxla ne ſçauoit que c'eſtoit de l'eau, dõt noſtre Seigneur parlaſt à la Samaritaine, diſoit, Helas! ſi vous ſçauiez

quel eſt le bruuage que ie donne pauure femme, vous m'en demãderiez. Mais pluſieurs n'ont enuie de la gloire de Paradis, & ſont cõme ceux à qui les choſes ſemblẽt petites quand ils en ſont loing, auſſi les mõdains qui ſont eſlongnez de Paradis, ne peuuent croire que Paradis ſoit ſi grand qu'il eſt. (Ie vous ſupplie Monſieur) de croire que ceux qui ſont viuemẽt touchez de la main de Dieu, ſont comme eſtoit S. Eſtienne, lequel ne s'entoit point les pierre dont il eſtoit lapidé, pour le plaiſir qu'il auoit de veoir les Cieux ouuers & le fils de Dieu ſeant à ſa dextre. Eſtimez que ceux qui ont gouſté de la douceur celeſte, le monde ne leur ſent plus riẽ, tout leur put aux prix de ſe ſouuerain

bien, & ſi pour ſortir d'vne mala-
die, nous prenons biẽ vne Mede-
cine amere & violente pour ſor-
tir de noſtre peché. Nous ne de-
uons plaindre de retrancher noz
morceaux, pour recouurer la sãté
du corps, nous faiſons des dietes
pour nous ſauuer, nous ne deuõs
nous plaindre, ſi nous ieuſnons.
Noſtre Seigneur nous dit, qu'il
nous faut porter noſtre Croix &
le ſuiure, il nous dit qu'il nous
faut eſtre aux cieux par tribula-
tions, cõme eſtre que nous ſouf-
frirons des tourmens & le marty-
re, ſi nous nous plaignons de la
vie que no⁹ enioint noſtre ordre?
Mais c'eſt aſſez parlé de l'eſtat Ec-
cleſiaſtique, vous m'auez dit Mõ-
ſieur, que ſi mon naturel n'eſtoit
de ſuiure ceſte vacation, ie pou-

uois choisir autre façon de viure, comme de prẽdre vn estat de iudicature en la Cour de Parlemẽt, où i'ay eu plusieurs de mes ancestres. Il ne m'appartiẽt pas de cẽsurer mes superieurs, aussi ce q̃ ie vous en dis, est entre vous & moy il ne passera pas plus outre s'il vous plaist. Mais en conscience sçait on pas bien comme l'on y paruient, & qu'il faut en passer par les parties casueles, que s'il y a quelqu'vn qui n'ait acheté son estat, c'est vn Phenix, où s'il y en a c'est par faueur de quelque grãd, & en recompẽse de quelque seruice fait. Et que la premiere chose que l'on faict entrant en ce Sacro S. Consistoire. C'est de se pariurer, pource que l'on fait sermẽt que l'on n'a rien donné pour y

paruenir ſuiuant l'authẽtique de Iuſtinian. *Vt iudices ſine quoquo ſuffragio.* Et puis quand ils y ſont, ie crains bien qu'ayant acheté la iuſtice en gros, ils la vendent en detail, vn Empereur de Rome diſoit Celuy qui à acheté vn Office s'il veut, la Iuſtice on ne le peut honneſtemẽt punir. Mais qu'elle difference y a il d'acheter vn Benefice, où vn eſtat de Iudicature, ſi Symon Magus fuſt repris de S. Pierre, de vouloir acheter la puiſſance d'Apoſtre, eſt-ce pas vn crime d'acheter la puiſſance de iuger à mort les hommes. Ciceron parlant des magiſtras il dit. Tous noz biens meſme, noſtre vie eſt en la main des iuges, s'ils veulent nous n'auons rien de certain. Et puis quand ils ſeroient entrez par

la porte nõ par la feneſtre comme il font, ie fais grande cõſcience de iuger les cauſes difficiles cõme elles ſont & en reſpondre deuant Dieu. Ie voy le tableau de la
c.19. cour pris du Paralipomenon où il eſt dit. Voyez iuges ce que vous faictes, car vous n'exercez point le iugement de l'homme, mais de Dieu: & tout ce que vous iugez redondera ſur vous. L'Empereur dit en ſa loy, que les iuges doiuẽt ſçauoir qu'ils ne iugent point tãt les hommes qu'ils ſont iugez eux-meſmes, & que le iugement qui ſera faict deux, doit eſtre plus a craindre: car ceux qui plaident, ont des hommes pour iuges: mais ſont iugez de Dieu, L'Eccleſiaſtic dit. Ne d'eſpriſé point d'eſtre iuge ſi vous n'auez la vertu pour rõpre

les

les iniquitez, & de contredire au desir des plus grans. Tellement que voyant le danger, où se mettent ceux qui s'ingerent de iuger autruy, ie ne me puis resoudre à me hazarder à ce peril: si ie ne me sentois merueilleusemẽt suffisant ce que ie sçay n'estre point. Et puis ce qui me donne quelque remors est, qu'ils ont peu de gaiges, & que le gain qu'ils font, est des espices qu'ils tirẽt des parties se rẽdans mercenaires, & des miserables personnes qui sont d'ailleurs mangez par des Aduocats, q̃ l'on trouue à toute cause bõne & mauuaise, faisans le blanc du noir, qui ne trouuent rien trop chaud où trop pesant, & qui font à croire aux pauures parties que tout ce qui leur conseille est vn

oracle. Ils ont apris quelques loix à tromper les personnes, & ont des problesmes à toutes causes, à l'vn ils diront d'vn, à l'autre ils diront d'autre, & puis les pauures plaideurs se ruïnent & opiniatrent tant d'vne part que d'autre. Et si les Aduocats font des exactions, les Procureurs & solliciteurs ne leur en doiuent rien, & par sur tout, Les Greffiers qui ont les griffes bien aygues, & les Clercs des Conseillers, qui tirent tant pour l'extraict du proces: que pour porter les sacs & les rendre au Greffe. De sorte que le miserable plaideur ayant passé par leur estamine, il ne leur reste de l'argẽt pour s'en retourner chez eux: C'est pourquoy le Philosophe disoit. *Litis & æris alieni comes miseria.*

Nous auons dans Florus, vne hyſtoire qu'apres la defaicte de Varus, on ſe rua ſur les gens de iuſtiſtice, & les Praticiens Romains qui auoient plus fait de tort auec leur iuſtice que les gens-d'armes auec leur eſpées, & entre autres fuſt tué vn Aduocat auquel on coupa la langue en diſant (Vipere ceſſe de ſiffler). De ces Eſtats on en voit quelques vns tãt enrichis & en peu de temps, que les Princes du ſang ſe trouueront malaiſez au prix deux, auſquels on pourroit dire ce que Saluſte reproche à Ciceron. Rendez conte de ce que vous auez eu de patrimoine, & combien voſtre reuenu c'eſt accreu par les procez, ſi vous vous taiſez, qui peut reuoquer en doute que c'eſte richeſſe

ne ſoit acculez du pur sãg de voz citoyens? Quelque-fois c'eſt interrogatoire à eſté faict à des financiers: mais a bõ droit on le pourroit auſſi bien faire à ceux que nous voyons auoir faict de ſi grãdes maiſons par les moyens des Palays. Tacite dit, que du temps de Claudius Empereur, il n'y auoit rien ſi venal que la perfidie & deſloyauté des Aduocats, & qu'vn cheualier Romain ayant baillé à ſon Aduocat, vne bien grande ſomme d'argent de deſeſpoir apres ſe tua ſe l'aiſſant tõber ſur sõ eſpee, en la maiſon meſme de ſon aduocat. Pline en ſes epiſt. raconte, que de ſon temps on feit pleinte de ce que les plaidoiries eſtoient au plus offrant, & que tel vendoit ſon ſiléce, que l'on mar-

Annaliũ ii.

lib. 5. Epi. 14.

chandoit les procez & faiſoit on gloire d'amaſſer des grans reuenus des deſpouilles des citoyens, & parlant de luy il diſoit: que celuy eſtoit vne grande cõſolation qu'il faiſoit ſon eſtat gratuitemẽt ſans n'en prẽdre. Car il faut ſ'abſtenir des choſes qui ne sõt point honneſtes, non qu'elles ſoient illicites: mais cõme eſtãs pleines de pudeur & de honte. Or ſi mon cœur ne s'eſt peu addonner à ceſte vaccation, ayant eſté dit par Pline, que ceux qui font meſtier de s'employer aux procez, ſont contrains d'apprendre beaucoup de malice. Ie vous prie Monſieur m'excuſer. Ie ne ſçaurois d'vne mauuaiſe cauſe en faire vne bonne, ie ne ſçaurois vendre mes paroles, ie ne puis diſſimuler. No-

ſtre Seigneur nous à defendu, de theſauriſer en ce mõde, il nous à dit qu'il eſt auſſi difficile qu'vn homme riche entre aux Cieux, qu'vn chable paſſe par le trou d'vne eguille, il a dit mal'heur ſur ceux qui ſont riches qui ioignent
c.3. vne maiſon à l'autre. S. Iacques parlant aux riches leur dit. Or maintenant pleurez criez ſur les mal-heurs qui vous doiuent aduenir, voz richeſſes ſont pourries voſtre or & argent eſt enrouillé, & leur rouille teſmoignera cõtre vous, vous vous eſtes theſauriſé
Math.6 vne ire aux derniers iours. Perſon ne ne peut ſeruir à deux maiſtres ce dit noſtre ſeigneur, c'eſt à dire à Dieu & aux richeſſes. Voila les raiſons pour leſquelles le Palais ne me peut plaire, tant pour l'e-

ſtat de Iudicature. Ayant apris que les iuges ſont reſponſables des iugemens qu'ils donnent, & qu'il eſchet, biẽ que celuy qui eſt iuge, ſoit merueilleuſement ſçauant & experimenté pour iuger dignement de toutes matieres, tãt Ciuiles que Crimineles, là où ie voy que ceux que l'on reçoit ſont ſi ieunes, & auec ſi peu d'experiẽce que leur iugement m'eſt beaucoup ſuſpect, en la compagnie de ceux dont l'opinion eſt contée non penſée où eſtimée, tellement que autant vaut l'opiniõ du plus foible que du plus fort, quand ce vient à conter les voix. Venons maintenant aux autres vacations vous me direz Monſieur, que ſi le Palais ne me plaiſt, Ie me puis addonner à ſuiure les armes qui eſt

l'exercice de la Nobleſſe, le plus
ſauoriſé où on acquiert beau-
coup d'honneur & reputation.
Mais vous me pardonnerez ſi ie
vous dis qu'il me ſemble qu'il eſt
biẽ difficile d'y faire sõ ſalut. Vous
ſçauez que le ſoldat n'eſt point
payé, & comme il eſt contraint
de viure ſur le bõ homme, le vol-
ler, le rançõner, ſi l'on comman-
de à vne troupe de ſoldats, il faut
tenir table de Capitaine, leur four
nir d'armes, & ne receuoir aucu-
ne paye ne faire aucunes mon-
M ſtres, ſouffrir mille indignitez des
ſoldats qui forcent femmes & fil-
les en voſtre preſence, que ſi vous
les penſez faire garder quelque
diſcipline, il vous abandonnẽt, on
vous fera tenir la cãpagne, trois
& quatre mois à roder toute vne
prouince,

prouince, à viure à discretion, veoir des pauuretes des fermiers, & gens de village. Les pleurs des meres qui n'ont vn seul morceau de pain pour donner à leurs enfans, veoir tout abandonné, cheuaux, charüe, & harnois, les terres laissées en friche & le pays desert. Qui peut dócques auec conscié-ce suiure ce train, qui est le train d'vn volleur, voire plus cruel, car si vn voleur treuue vn passant qui n'ait point d'argent, il ne luy demãdera rien, il le lairra aller. Mais le gend'arme ne se contente pas, il frappe son hoste & le mastine pour luy aller querir à manger, le contraict de s'engaiger au Iuifs pour luy faire de l'argent, rompt tout & degaste ses meubles, & le traicte plus cruellement que ne

feroit l'énemy, cela eſt cauſe que l'agriculture ceſſe que la famine regne que le pauure laboureur meurt de malle mort & toute ſa famille qui crie vengeãce à Dieu, & puis vous me conſeillez de ſuiure les armes, c'eſt d'amner ſon ame &la perdre eſciemment, nous ne ſommes plus au temps que la diſcipline Militaire eſtoit gardée eſtroictement, & qu'vn ſoldat eſtoit pendu & eſtranglé pour auoir deſrobé vn poullet, ſi telle Loy eſtoit obſeruée, il n'y auroit pas des gibets aſſez pour les ſoldats qui meritent le pẽdre. Il ſemble depuis qu'ils ont vne harquebuze ſur l'eſpaule, & vne etiquete en leur maiſon qu'ils ont commiſſion de voller, piller, & ſaccager la maiſon de leur hoſte, ainſi

nomment ils ceux chez qu'ils lo-gent, qui eſt toutes-fois vn nom ſaint & plein d'amitié. Si les gens d'armes & gens de cheual ne viuoient à preſent. Auſſi licentieuſement que les ſoldats & gens de pié, i'en ferois quelque difference Mais la guerre à cela de propre, que les officiers d'vn Prince où d'vn Prelat qui ſera au cãp, font conſcience de payer leur hoſte, tant le deſordre eſt grand, vous diriez que les pauures gens, leur ſont baillez en proye. Vne autre eſpece de gens, les foulles merueilleuſement, ce ſont quelques Gentils-hommes viuans en leurs maiſons & qui ne võt point à la guerre, leſquels rendent leurs ſubiects tributaires pour quelque fois les ſauuer des gens-d'armes,

on les nomme piquelauoine, qui vont audeuãt des ſoldats, ce qu'ils ne font pas gratuitement, car en recompenſe ils tirẽt plus de leurs ſubiects que le Roi ne fait en leur faiſant payer la taille. Que ſi parauenture les pauures villageois, font refus de les contenter à leur ſouhait, ils ſe peuuẽt aſſeurer d'eſtre rauagez & pillez par la premiere compagnie de gẽd'armes. Tel Gentil-homme tirera douze cens liures par an, de ceux de ſon village: où le Roy ne tirera pas ſix cens liures, outre les coruées qu'il font quand le Gentil-homme en a beſoing. Qui eſt choſe bien deſrogeante au tiltre de Nobleſſe: mais c'eſt le ſiecle qui regne auiourd'huy, chacun ſe diſpence à l'enuy l'vn de l'autre de faire quel

que ſecours pour neant. Et ſi les Aduocats vendent cherement leurs paroles, ceux cy ne font pas meilleur marché pour ſauuer des gens d'armes. Ie paſſeray donc outre & parleray des gens de Court qui ſ'auancent pres la perſonne du Roy, où ils font leur maiſon grãdes. Mais ſi i'oſe dire ce que le monde ſçait, & que tout le mõde dit, il eſt vray que c'eſt à l'oreille & en ſecret. Ie le vous diray donc comme en cõfeſſion, & ſans qu'il ſoit porté allieurs d'autant que la verité ainſi que dit le Pœte engẽdre la haine. Toutes-fois ie ne crains point la confiſcation de mes biens, pource que i'ay renoncé aux biens de ce monde, & encores moins ie crains la confiſcation de mon corps, n'ayant rien

tant à ſouhait que d'eſtre diſſoult & viure auec Ieſus-Chriſt, ainſi que diſoit S. Paul. Mais dequoy viuent ces gens de Court, que du pur ſang du peuple, ont ils reuenu plus aſſeuré que de ce qui leur reuient des Edits, des ſubſides, des creations d'Offices, & de telles autres praticques. Ce ſont gens qui au deſpens de l'honneur de leur maiſtre, rançonnent & pillent le peuple, le foulent & l'oppreſſent de mille & mille inuentions & qui pis eſt, ne font point que leur maiſtre en ſoit de rien plus riche, au cõtraire, il en apauuriſt de iour en iour eux ſeuls, ont les biẽs & du Roi & du peuple. I'ai leu vne remonſtrãce que maiſtre Iean Gerſon autrefois Chancelier de l'vniuerſité de Paris feit au Roi

de France. Il luy remõſtroit comme ſes Officiers abuſoient de ſon nõ, & de ſon authorité pour deſrober ſon peuple, & lui faiſoit recit de l'hiſtoire qui eſt de Daniel. c. vlt.
Lequel remonſtra au Roy Cyrus, que l'Idole de Baal, eſtoit vne image qui ne viuoit point, & ne mãgeoit point : mais que les faux Prophetes donnoient à entendre au peuple, qu'il mangeoit ce qui lui eſtoit ſacrifié. Lors le Roy feit clore le Tẽple & le ſceller de ſon cachet, affin que perſonne n'y entraſt apres. Toutes-fois que Daniel euſt faict ietter de la cendre ſur le paué du Temple, Et le l'endemain quand les portes furent ouuertes, Daniel fiſt veoir au Roy que la nuict les ſacrificateur entroient par vne porte ſecrete,

& mangeoient les holocauſtes & & viandes qui eſtoient ſacrifiées, ce qu'il deſcouuriſt par le veſtige des pieds qui eſtoient imprimez en la cendre qui eſtoit reſpandüe ſur le paué, lors le Roy les feit mourir cõme impoſteurs & abuſeurs de peuple. Ainſi diſoit Gerſon au Roy, voz Officiers ſe ſeruent de voſtre nõ & authorité pour leuer des ſubſides ſur voz ſubiects, & l'argent qui en prouiẽt ne vous eſt point baillé, mais eſt party & loty entre eux. Ie me ſouuient quelquefois de ceſte hiſtoire quand ie voy en ceſte ville parmy les rües des petites filles que l'on met en vne chaire, reueſtues de chaines & accouſtremẽs de Roynes, elles ont pres d'elles des ſeruantes qui demandent aux

paſſans

passans de l'argent pour la Roine & quand elles ont fait leur queste les seruantes retiennent pour elles l'argent, & contétent ceste petite fille en luy baillant quelque petit gasteau, où des espingles pour sa part. On cognoist la necessité où est reduit le pauure peuple d'aillieurs. On voit comme le Roy est sans moyen, n'ayant argent n'y pour soudoyer sa gens-d'armerie tãt ordinaire qu'extraordinaire, n'y pour payer les gaiges de ses officiers n'y les rentes, qu'il à esté cõtraint de faire pour assouuir l'auarice insatiable de ses sangsuës de Cour, & neantmoins plus on tire du peuple moins en reuient-il au Roy. Ce sont choses que chacun sçait, & que pas vn n'ose dire: il à esté autre-fois re-

monſtré que d'vn eſcu qui ſe leuoit ſur le peuple, ils n'en reuenoit pas vingt ſols au Roy, & s'il eſt en ſes coffres, ce n'eſt pas pour luy, c'eſt pour les importuns qui ne ceſſent de l'aboyer & le moleſter de demander inciuiles & iniuſtes. Dyon eſcrit que l'Empereur Marc Anthonin, fuſt requis par ſes ſoldats apres vne bataille gaignée de leur octroyer quelque don. Il leur reſpondit, que ſ'il leur bailloit quelque choſe, il failloit qui l'exigeaſt du ſang de leurs parens & concitoyens: d'autant que le Prince qui eſt en neceſſité, ne peut retirer de l'argent que de ſes ſubiects. La liberalité & magnificence eſt choſe bien ſeante aux Rois & grans Princes, mais ſi on faict des dons oultre meſure du

vice de prodigalité, on en vient au vice d'auarice, car quand on eſt deſnué de moyẽs on à recours aux exactiõs indües, ainſi que dit Ciceron, traictant de la vertu de liberalité. Et de fait Suetone parlant des Empereurs qui ſe feirent tyrans il dit, *Exauſto ærario ſeſe conuerterunt ad rapinas*, & l'Empereur Tybere comme dit, Tacite remõſtra au Senat en ces termes: *ſi ambitione ærarium exhauſerimus per ſcelera ſupplendum erit ſecuri omnes aliena ſubſidia expectant ſibi ignaui nobis graues*. Seneque dit que quãd par dons immenſes on eſt tombé en neceſſité, l'on ſe met à rauir l'autruy: cependant on acquiert plus de malueillãce de ceux à qui l'on oſte le bien que l'on à de gré de ceux à qui l'on le baille. Les hy-

ſtoires nous apreignent que plu-ſieurs Empereurs ſe ſont rendus odieux au peuple, par le moyen des Sanſuës qu'ils auoient à l'entour deux, & dit Pline en ſon Panegiric. Pluſieurs Princes eſtans maiſtres des cytoyens ſont cerfs de leurs affranchis & libertins, ils ſont gouuernez par leur conſeil, par leur volonté, ils parlent par eux entendent par eux. Vn grand teſmoignage du Prince puiſſant, c'eſt de n'auoir point des libertins trop riches. Vn Empereur de Rome auoit deux libertins merueilleuſement riches, & lui eſtoit en neceſſité, quelques vns dirent que ſi l'Empereur ſe vouloit veoir bien aiſe, il ſe deuoit aſſocier à ſes deux libertins. Mais c'eſt aſſez par lé deux, dont le Pſalmiſte dit. *Hi*

ſunt qui deuorant plebem meam, ſicut eſcam panis. Auſſi diray-ie que ſouuẽt le iugement de Dieu eſt tõbé ſur eux, cõme nous liſons de Sejanus de Enguerrand de Narignic de Hüe, le d'eſpencier de Oliuier le Dan & infinis autres, qui en ont eſté punis. Nous liſons qu'apres la mort de Neron, on ſe trouua en grandes neceſſitez pour ſes prodigalitez, *& cuncta ſcrutantibus iuſtiſſimũ viſum eſt inde repeti, vnde inopiæ cauſa erat omnia donationibus, Nero effuderat.* Galba feit appeller ceux à qui ces dons auoient eſté fais, & leur demãda la dixieſme partie de ce qu'ils auoient receu. Toutes-fois il ſe trouua que ceux à qu'il auoit donné, eſtoient auſſi pauures que ceux à qui il auoit oſté les biens. Vn Empereur de

Rome les ſouloit comparer à des éponges, auec leſquelles il ſuceoit la ſubſtãce de ſon peuple, & puis leur ſerrant la gorge : leur faiſoit rendre ce qu'ils auoient deſrobé. Or Dieu en ſera le iuge & fera ſ'il luy plaiſt ouurir les yeux à noſtre Roy pour cognoiſtre la miſere de ſon peuple & la rapine de ces mauuais officiers qui font tort, & à leur Prince & à ſon peuple. L'eſcriture ſaincte dit, q̃ le cœur du Roy eſt en la main de Dieu, il ne laiſſera point la verge du pecheur ſur la chance du iuſte, de peur que le iuſte ne ſe laiſſe emporter à l'iniuſtice, ſe dict le Pſalmiſte. Mais l'auarice eſt cauſe de tout cela laquelle eſt la racine de tous maux, & la ſeruitude aux Idoles. Tellement que ceux qui

font leur threſor en terre, ne ſe peuuent attendre d'en auoir au Ciel où il faut entrer par beaucoup de tribulations. Il eſt eſcrit que quiconques veut deuenir riche, il tombe en beaucoup de tẽtations, & Platon dit. Qu'vn hõme riche, où eſt iniuſte, où fils d'vn homme iniuſte. Les Apoſtres qui vray ſemblablemẽt ſçauoient mieux la volonté de leur maiſtre qu'ils auoient ouy parler, faiſoient vne bource commune, viuoient en commun pour euiter toute occaſion d'auarice, ceux qui ſi rendoient vendoient leurs biens mettoient le prix aux pieds des Apoſtres. Phylon Iuif, au traicté qu'il à fait de la vie cõtemplatiue, faict mention d'aucuns monaſteres, qui eſtoient de

de ſon temps au pays d'Egypte, de perſonnes qui viuoient fort auſterement, & allegue vn paſſage d'Homere, qui loüe ceux du pays de Moyſe diſant. Que des grands perſonnages & qui n'auoient leurs pareils, ſe paſſoient à boire ſeulement du laict de iument, auſſi ces moynes dont parle Phylon, ne mangeoient & ne beuuoient deuant que le Soleil fuſt couché, & quelques vns de trois iours, l'vn mangeoient ſeullement accouſtumez de viure de roſée, comme le cignales ſoulageant leur faim, de Cantiques ils mangent du pain ſeul. Le ſeul leur eſt pour toute ſaulce, les plus delicats vſent d'hyſope, ils boiuét de l'eau, Voila leur maniere de viure. Nous liſons auſſi que les anciens

anciens Chreſtiens en la primitiue Egliſe, faiſoient de ſi grandes abſtinences que c'eſtoit merueille ſoubs S. Paul l'Hermite. S. Anthoine & S. Hylarió, lequel apres Soleil-couché, mangeoit ſeulemẽt quinze figues ſeiches, vn peu de pain & des herbes, Leurs Diſciples eſtoient Hermites, qu'on nomme Anachoretes où moines faiſans des choſes incroyables. Dõt Volaterran eſcrit en ſon Anthropologie, ceux la ne viuoient point ſi delicieuſemẽt que nous faiſons, mais beaucoup plus auſterement ils faiſoient la guerre aux biens de ce monde, à l'ambition, aux delices & voluptez. Si donc nous auons pris vne façon de viure qui vous ſemble ſeuere, eſtimez que nous aprehendons Lib. 21.

tellement la gloire des cieux, que nous reputons tout ce que ce monde tient en plus grand prix pour choſe de neant. S. Paul dit, qu'il a abandonné tout pour l'amour de Dieu, & que ce monde luy eſt comme du fien, afin qu'il gaingne la grace de Dieu. C'eſt donc biẽ loing de rechercher les faueurs de la Cour, importuner le Roy de biens-faicts où pluſtoſt d'iniuſtice faire des inuentions pour ruyner le peuple, faire des partis pour piper le Roy. Et pour vous dire en ſomme, ceſte vie la ne me plaiſt aucunement. De me renger auſſi aux Eſtats de finãce, ie n'y ay point le cœur, d'autant que toutes les fois que l'on à eſtably la chambre D'an-jou, & que l'on a voulu les rechercher de

Phil. 3.

leurs charges, ils se sont trouuez coupables, s'en sont fuis & euadez où s'ils ont esté apprehendez ils ont esté mal traictez par iustice, on veoit à l'œil combien ils font leur maison grande en peu de temps, ce qui ne se peut faire qu'iniustement on ne leur face des taxations en la chambre des Contes, sur les voyages supposez & atiltrez des Billonaiges d'argẽt de voitures faintes & autres aduantages au preiudice du seruice du Roy. On sçait cõme ils rãçonnent ceux qui ont assignations sur leurs receptes, & cõme il faut partager auec eux, lesquels se fondent sur vn prouerbe que l'Empereur Seuerus disoit. Qui à beaucoup derobé, il en est quite pour en donner quelque chose aux fa-

uoris du Prince, ainſi que recite Lampridius. Auſſi toutes les fois que les finãciers ont eſté recherchez, ils en ſont ſortis en baillant quelque bonne ſomme par compoſition, & pour cela ie ne m'arreſteray pas beaucoup à m'excuſer enuers vous, ſi ie n'ay choiſi c'eſt eſtat pour faire mieux le ſalut de mon ame, d'autãt que vous meſmes n'en auiez pas grãde enuie. Encores que ie ne vueille blaſmer tous ceux qui ſe mettent des finances, pour-ce qu'il en y a des gens de bien, comme de tous eſtats & de meſchans. Auſſi meſmes entre les Religieux ce que i'en dis, eſt pour m'excuſer ſeulement, non pour accuſer aucun, Ie neveux entreprẽdre l'eſtat d'vn Procureur du Roy, qui n'ay aucũ

intereſt ſi ce n'eſt que i'ay pitié & commiſeration du pauure peuple affligé, s'il fut iamais par ceux qui deuſſent prẽdre en main leur d'effence & les ſoulager. Il reſte encores à vous reſpondre Monſieur, ſur-ce que m'auez ſouuent preſenté de bons partis pour me marier, leſquels ie n'ay accepté & vous en diray la cauſe, non pource que ie blaſme le mariage qui eſt l'hereſie de Tatianus condemnée par l'Egliſe, & que S. Paul à predit deuoir aduenir parlant de ceux qui deffendent les mariages Dieu ne vueille que ie choppe és fondemens de noſtre foy, qui en fait vn ſacrement. Mais auſſi l'Egliſe appreuue la virginité, dont parle noſtre Seigneur. Il yen a dit il qui ſe ſont chatrez pour auoir

1. Tim. 4

Mat. 19. le Royaulme du Ciel. S. Paul dit, qui marie sa fille il fait bien, & qui ne la marie point, il faict encore mieux. Nostre seigneur par-
1. Cor. 7 lant de ceux qui seront sauuez il dit, ils ne serõt point mariez, mais seront comme sont les Anges au Ciel. Qui est marié il est lié à sa femme, & moins propre au seruice de Dieu, Qui est sans femme dit S. Paul, il a soing comme il plaira à Dieu, qui est marié il a soing des choses de ce monde, & comme il doit cõplaire à sa femme, & est diuisé & la fille qui n'est mariée pense de ce qui appartiẽt à Dieu, afin qu'elle soit saincte de corps & d'esprit, celle qui est mariée pense des affaires de ce mõde & comme elle pourra complaire à son mary, elle sera bien heureu-

se, si elle demeure vierge selon le conseil que ie luy donne, mais ie pense que i'ay l'esprit de Dieu. Vous sçauez Monsieur, comme S. Ieroſme loüe & exalte la virginité pardessus le mariage, escriuant contre Valentinian heretique qui cõdamnoit la virginité. Mais sur tout ce qui m'en à desgousté, est que i'ay cognu tant de mauuais mesnages, tant de riottes & de noises en mariages, qu'il faut estre merueilleusement sage & discret, pour se biẽ gouuerner auec vne femme, nous en auons des exemples en noz liures de tãt de sortes que l'õ ne peut ignorer cela. Mais encor nous en voyons tant d'experiences que nous n'en deuons douter aucunement. Si nous lisons ce qu'en à escrit Salo- Eccles. 25.

mon, ie ne ſçay qui ſe voudra iamais marier, il faict la femme pire qu'vn Dragon, & qu'vn Lyon. On remarque que Dieu auoit crée Adam noſtre premier pere innocent, toutes-fois ſon innocence fuſt circõuenue par la femme. Iob eſtoit patient ſur tous les hommes, le Diable par la permiſſion de Dieu le tenta, il ne le peut eſmouuoir, ſa femme qui n'auoit point congé de Dieu de le tenter, feiſt ce que le Diable n'auoit ſceu faire, elle le troubla. Sãſon eſtoit le plus fort des hommes de ſon temps, il fuſt vaincu & ſurmonté par la cautelle d'vne femme que c'eſt, & c'eſt hommes n'auoient ſceu combatre. Dauid eſtoit iuſte duquel Dieu dit, i'ay trouué vn homme ſelon mon cœur, vne

femme

femme le feiſt tomber en adultere & en homicide. Salomõ auoit obtenu de Dieu le dõ de ſapience, les femmes le feirent Idolatrer. S. Pierre auoit obtenu les clefs des Cieux, pour auoir monſtré l'amitié qu'il auoit à noſtre Seigneur vne femme le feit renyer & deſauoüer ſon maiſtre. Si donc tous ces bons perſonnages ſe ſont trouuez foibles à l'endroit des femmes que puis-je ſi nõ ſuiure le conſeil de S. Paul, quãd il a dit, ne ſoyez point l'arron homicide, menteur il dit, fuyez la fornicatiõ comme nous aduertiſſant que nous ſommes infirmes, & qu'il ne nous faut pas penſer combatre contre noſtre ſenſualité, mais faut l'euiter en fuyãt les tentations car qui ayme le peril perira au peril. Qui veut donc viure chaſte doit 1. Cor. 6

fuir toutes occaſions, & les compagnies de ce mõde. Mais ie diray bien auec le Pœte Terence, que cõnoiſtre le mõde quelque-fois, c'eſt le ſalut des ieunes gens, car pour frequenter auec les gẽs mariez on y voit par fois tant de miſeres, tant de pauuretes & de vergõgnes, qu'il me ſeroit mal ſeant, ayant fait profeſſion de religieux, de dire particulierement combien vn pauure mary endure, & combien il eſt cõtrainct de diſſimuler pour auoir paix, & ſur tout ie pleins ceux qui pour complaire au luxe de leurs femmes, ſont ſouuentes-fois contrains de ſe laiſſer emporter à l'auarice. Caton parlãt pour la loy Oppia. Voulez vous diſoit-il, eſtre en ceſte diſpute auec vos femmes que les riches veulent auoir de eſtats

que les autres ne pourront entretenir, & celles qui n'ont le moyen de peur d'estre m'espriſées, ſ'efforcent par deſſus leur puiſſance & facent en ſorte, qu'ayant honte de ce qu'il ne faut auoir, elles n'ayent la honte és choſes où il eſt beſoin de l'auoir, celle qui ne pourra ſabiller à ſon ſouhait importunera ſon mary. Or miſerable eſt le mary, tant celluy qui ſe lairra emporter aux importunitez de ſa femme, & celuy qui ne luy ſatis-fera point quand il verra vn autre fournir à ſa femme, ce qu'il ne luy aura peu bailler. Quand ie me rememore les differens que i'ay veu en quelques meſnages, & combien vn homme deuore de facheries ſi à l'appetit de ſa femme il ne hante les banquets, où les maſques ſont receus, ſ'il faict

difficulté d'aller és cõpagnies ſcandaleuſes & autres choſes qui ne ſont belles à dire à vn Religieux qui doit oublier tout cela ſ'il veut ſeruir à Dieu. Et pource Monſieur ie vous ſupplie treſ-humblement, de croire que ie me ſuis retiré en ce monaſtere, non pour vous denier le ſeruice que Dieu ma commandé, vous faire à voſtre neceſſité, laquelle ſi ie connoiſſois telle que ſans mon ſecours, vous ne puiſſiez viure à voſtre aiſe, ie ne me rẽdrois obſtiné. Mais ſçhant biẽ que Dieu vous a baillé les moyẽs pour vous paſſer de mon ſeruice, & que ce qu'en faites, eſt que ie vous fais pitié pour ne iouyr des biens que par voſtre trauail vous auez acquis à voz enfans, que ie n'eſtime point biens, mais empeſchemens & ob-

ſtacles de monter au Ciel. Seneque qui n'eſtoit qu'vn Payan dit, que quand les peres prient Dieu de donner des biens, des honneurs, & des commoditez, ils ne font point des prieres, mais des execrations & n'ayment point leurs enfans, mais les hayſſent & cherchẽt leur damnation. Le pere qui ayme ſon fils en ceſte ſorte, le pert & le ruyne. S. Ieroſme eſcriuãt à Heliodorus dit, que le fils qui à enuie de ſuyure Ieſus-Chriſt, ne ſe doit arreſter au dire de ſon pere où de ſa mere, qui le veulent empeſcher en ſon deſſeing. Combiẽ ce dit-il que ton petit fils ſe pende à ton col, & que ta meu les cheueux eſpars, & la robe rõpüe te monſtre les mamelles dont elle ta allaité. Combien que ton pere ſoit couché tout plat à la

porte de ſa maiſon, ne laiſſe pas de paſſer outre, paſſe luy ſur le ventre & t'éuolle les yeux ſeis au ſigne de la Croix, c'eſt la ſeulle eſpece de pieté en cela te monſtrer cruel. Ie ne veux toutes-fois Monſieur, oublier mó deuoir enuers vous, mais vous ſatis-faire de tout mon pouuoir, comme auſſi à ma conſcience: eſperant que ce que ie vous en ay dit preſentement vous contentera, cognoiſſant que ce n'eſt de legereté d'eſprit, où par vn d'eſeſpoir que i'ay choiſi ceſte vie qui vous ſemble auſtere, mais à moy douce & gratieuſe y eſtant mené & cõduict par le S. Eſprit de Dieu, qui m'a appris à renoncer à moy-meſmes, pour me rẽger au ſeruice de Dieu. Lequel ie ſupplie en toute humilité vous donner la conſolation, nó

celle du monde qui eſt pure vanité, mais celle qui fait apprehender la vie eternelle. Et croire que pour auoir trop cognu les abbus de ce monde il me put, tellement qu'il m'ennuye d'y eſtre tant, i'ay peur d'y retourner ayant veu par experience le dire du Pſalmiſte eſtre veritable. Il n'y a perſonne qui face bien, il n'y en a pas vn ſeul, ie recognois que ce monde n'eſt que tentation, & que les plus iuſtes ſont bien empeſchez d'y reſiſter, ie recognois mon infirmité, & que ie ne ſuis pour ſouſtenir les aſſaux furieux que le monde nous donne inceſſamment. C'eſt pourquoy de rechef ie vous ſupplie Monſieur, conſiderer meurement les iuſtes occaſions qui m'ont amené en ce lieu, dont ie prie Dieu ne permet-

tre que i'en ſorte, iuſques à ce qu'il m'appelle de ce monde, auquel ie proteſte de renoncer comme au priué de ce monde, & à toutes ſes pompes, comme on me feit renõcer à mon Bapteſme. Priant Dieu vous conſeruer Monſieur, en ſa grace & moy en la voſtre,

In omnibus requiem quæſiui in hereditate domini morabor.